



# L'Indicateur en bref...

Communiqué 2017-08-15-1

Le 15 août 2017

---

## « DOUBLE-SWITCH »

Bonjour à tous,

Suite à plusieurs rencontres avec l'employeur, nous sommes arrivés à une entente au sujet des « double-switch ».

En effet, il a été convenu de régler tous les rapports d'évènements qui ont été soumis au syndicat depuis 2012.

En ce qui a trait aux coupures de temps qui impliquaient un « double-switch », les employés concernés recevront sous peu un règlement monétaire.

D'autre part, afin de trouver une solution à l'interprétation divergente que votre syndicat et l'employeur ont de l'article 32.3 alinéas (f), un comité sera mis en place pour arriver à une résolution juste et équitable pour tous.

Nous vous tiendrons au courant des développements, si vous avez des questions ou si vous désirez plus d'informations, n'hésitez pas à appeler au bureau syndical.

Merci !

*Denis Galy*

Président SCCM 3939